



OFFICE DES GÉNÉRATIONS REUNIES
114 rue de Belleville 69400 VILLEFRANCHE
TEL : 04.74.68.02.13 Email : ogrville@orange.fr

MODALITES D'INSCRIPTION RENOUVELLEMENT ADHESION

**Les dossiers d'inscriptions doivent parvenir à l'OGR au plus tard le 21 août 2020.
Après cette date, les dossiers seront traités en septembre sous réserve de places disponibles.
Les bénévoles resteront prioritaires jusqu'au 31 juillet.**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION AUX ACTIVITES

- la fiche individuelle d'inscription aux activités
- Un chèque de 19 € pour l'adhésion
- la carte d'adhérent ou 1 photo d'identité si elle est à renouveler
- Une enveloppe affranchie au tarif lettre pour le retour des cartes

En fonction des activités choisies

ACTIVITÉ PISCINE (Tarif exceptionnel sur le prix de la carte 2019/2020)

- Un chèque de 60 € ou 2 chèques de 30 € pour l'aquagym ou le pass natation
- Un chèque de 66 € ou 2 chèques de 33 € pour l'aquagym avec natation

ACTIVITÉS SPORTIVES

- Un chèque de 11 € pour la petite, moyenne ou grande rando
- Un chèque de 11 € pour la marche nordique
- Un chèque de 10 € pour la gym détente + 20 € la carte de 10 séances (carte 2019/2020 non finie valable à la rentrée)
- Un chèque de 80 € ou 2 chèques de 40 € pour le Qi Gong (tarif exceptionnel sur le prix de la carte 2019/2020)
- Un certificat médical de moins de 3 ans à la reprise des activités ou une attestation signée de non contre-indication à la pratique sportive suivant le modèle téléchargeable sur notre site internet

Si vous souhaitez être licencié à la FF Randonnées ou à la FFRS

- Un chèque de 28 € ou 36 € (avec la revue passion rando) pour la rando (FF Randonnées)
- Un chèque de 29 € pour la marche nordique (FFRS)

Rappel : les licences FF Randonnées et FFRS ne sont pas obligatoire dans le cadres des activités OGR

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- Un chèque du montant total des activités sociales et culturelles

ACTIVITÉS CRÉATIVES ET ARTISTIQUES

- Un chèque du montant total des activités créatives et artistiques

ETABLIR TOUS LES CHEQUES A L'ORDRE DE L'OGR ET NOTER AU DOS LES ACTIVITES CHOISIES

Pour les couples, établir un chèque commun pour l'adhésion et un seul chèque par activité commune

- J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'association visible sur notre site
- Je déclare être informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'OGR et sur lesquelles je bénéficie d'un droit d'accès et de résiliation.
- J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer toutes informations, dans le cadre de la relation qui découle de cette inscription

ASSURANCES MACIF

Tous nos adhérents sont couverts par notre contrat d'assurance responsabilité civile et dommages corporels (les garanties du contrat sont consultables auprès du secrétariat les jours de permanences)